

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 24 novembre 2023

Date d'affichage : le 24 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 66  
 Nombre de membres présents : 31 délégués titulaires et 4 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 31 délégués titulaires et 3 délégués suppléants  
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel		X	RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉD Frédéric		X	AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard	X	
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MACNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		NOCQUET Patrice		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse		X	GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMALAIN	BACHA Virginie	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAINED Catherine		X	PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano		X	SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VENEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente les excuses de Madame Catherine DECHAINED et de Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidentes.

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 25 octobre 2023 ;
- Gestion de la distribution de l'eau potable sur la commune de Chef-Boutonne (centre) : date de fin de contrat et mode de gestion ;
- Point sur le programme des investissements de l'année 2023 ;
- Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ;
- SPL Société des Eaux du Niortais : prise de participation et gouvernance ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations ;
- Questions diverses.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023 (2023-non visée) :**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'arrêter le procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 25 octobre 2023 qui a été transmis par mail le 10 novembre 2023 à tous les délégués titulaires et suppléants.

**A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 25 octobre 2023 est approuvé.**

#### **GESTION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE : ACCEPTATION DE L'ANTICIPATION D'UN AN DU TERME DU CONTRAT D'AFFERMAGE (2023-89) :**

Vu le contrat pour la délégation par affermage du service public de l'eau potable conclu le 11 décembre 2015 entre la commune de Chef-Boutonne et Véolia pour une durée de 10 ans,  
Vu l'avenant transférant ledit contrat au Syndicat des eaux 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du transfert de la compétence Distribution d'eau potable,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat 4B exerce la compétence distribution d'eau potable sur la commune de Chef-Boutonne sous délégation de service public avec l'entreprise Véolia. Le contrat avait initialement été conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre la commune de Chef-Boutonne et Véolia.

Par courrier en date du 25 septembre 2023, Véolia a confirmé son souhait d'anticiper d'un an la fin du contrat en cours comme évoqué lors d'une rencontre qui a eu lieu le 5 septembre. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la perte de plusieurs contrats dans le secteur rendant le déploiement d'équipes sur place plus compliqué. Cela s'est notamment traduit par une importante baisse du rendement réseau sur l'exercice 2022.

Véolia s'engage à accompagner le Syndicat dans cette démarche en apportant son expérience. L'intégration des 1297 abonnés du service d'eau de Chef-Boutonne dans la régie du Syndicat entraînera une importante augmentation de l'activité (+9% environ) alors que les dernières intégrations ont eu lieu sans recrutement. Il sera par conséquent nécessaire de recruter 2 équivalents temps plein (ETP) pour soulager les équipes en place (1 ETP sur le service administratif et 1 ETP sur le service réseau).

Afin d'éviter la dégradation du service, de rendre plus favorables les conditions du retour en régie, et de mettre fin à l'érosion des recettes revenant au Syndicat compte tenu de la hausse des parts fermières, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'accepter l'anticipation d'un an du terme du contrat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :**

- **D'accepter l'anticipation du terme du contrat d'affermage avec Véolia d'un an (fin au 31/12/2024 au lieu du 31/12/2025).**
- **D'autoriser le Président à engager les discussions avec Véolia pour aboutir à un protocole de fin de contrat.**
- **D'autoriser le Président à réorganiser les services pour faire face à l'intégration du service dans la régie directe.**

#### **POINT SUR LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2023 (2023-non visée) :**

Madame Sarah BOURDIN, Responsable du Service Maîtrise d'œuvre, présente aux membres du Comité Syndical l'état d'engagement du programme d'investissements pour l'année 2023 sur le budget Production et sur le budget Distribution (voir les cartes ci-jointes).

Pour le budget Production, le Syndicat a abandonné le projet de dévoiement du réseau d'Aubigné devenu inutile. La phase d'acquisition foncière et d'étude géotechnique pour la création d'une nouvelle cuve aux Renfermis sur la commune de Plaine d'Argenson (Prissé-la-Charrière) est reportée à 2024.

Pour le budget Distribution, tous les projets ont été engagés sauf le renouvellement des clôtures et portails des réservoirs de Couture d'Argenson et de Lorigné car le Syndicat a prévu des travaux de réhabilitation de ces deux réservoirs pour 2024.

#### **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DES BUDGETS PRINCIPAL, PRODUCTION ET PHOTOVOLTAÏQUE (2023-90) :**

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Madame Anne-Lise MARSIN, Responsable du Service Administratif, rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat doit gérer 6 budgets :

- Un budget principal support de la masse salariale ;
- 5 budgets annexes.

Les éléments structurants pour l'année 2024 en matière de fonctionnement sont les suivants :

- Baisse des coûts de l'électricité (retour aux tarifs de l'année 2022),
- Fin de l'emprunt compacté porté par le budget principal (dernière échéance au 15/07/2024),
- Nécessité de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation assurance sur la période 2024-2027,
- Chlorothalonil : augmentation des coûts du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle,

- Poursuite des diagnostics de forages,
- Nouvelle convention avec CTR pour le plan de résilience électricité 2023,
- Année de préparation de la reprise du service de distribution de l'eau sur Chef-Boutonne.

Pour la masse salariale :

- Augmentation du point d'indice au 01/07/2023 sur une année entière et revalorisation indiciaire de tous les agents au 01/01/2024,
- Augmentation du taux de cotisation assurance des risques statutaires,
- Transfert des frais de formation au chapitre 011,
- Recrutement d'un(e) chargé(e) de missions qualité de l'eau,
- Recrutements dans le cadre de la reprise du service de distribution de Chef-Boutonne.

Pour les investissements :

- Acquisition d'un nouveau logiciel de facturation de l'eau
- Poursuite du programme de renouvellement des réseaux CVM,
- Reprise du programme de renouvellement des réseaux fuyards (programme de subvention AE Loire-Bretagne),
- Reprise du programme de réhabilitation des ouvrages,
- Travaux sur le forage de la Vallée Caillaud à Valdelaume (Ardilleux) suite au diagnostic réalisé en 2023.

Les évolutions des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets Principal, Production et Photovoltaïque sont présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires des budgets Principal, Production et Photovoltaïque pour l'année 2024. Le rapport de présentation est joint à la présente délibération.**

#### **SPL SOCIÉTÉ DES EAUX DU NIORTAIS : PRISE DE PARTICIPATION (2023-91) :**

Vu l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce,

Vu le projet de statuts de la société publique locale « Société des Eaux du Niortais »,

Vu le projet de pacte d'actionnaires,

Vu la délibération 2023-54 du Comité Syndical du 28 juin 2023,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n°2023-54 du 28 juin 2023, le Comité Syndical a approuvé la création de la société publique locale « Société des Eaux du Niortais » (SPL SEN), créée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Niortais, du SERTAD et du Syndicat d'alimentation en eau potable 4B.

Cette Société sera compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et défense incendie et eaux pluviales urbaines.

Le Comité Syndical a ainsi approuvé les statuts de la SPL, le pacte d'actionnaires et sa prise de participation à hauteur de 14 850 € correspondant à la souscription de 66 actions de 225 € de valeur nominale.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver les modalités de libération des actions souscrites à la constitution de la Société ;
- D'inscrire cette dépense au budget principal du Syndicat Mixte.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical, décide :**

- **D'approuver la prise de participation du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4B au capital de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » laquelle sera fixée à quatorze mille huit cent cinquante euros (14 850 €) correspondant à la souscription de soixante-six (66) actions de deux cent vingt-cinq euros (225 €) de valeur nominale chacune, à libérer de moitié à la constitution, le solde devant être**

**libéré en une ou plusieurs fois, sur appel(s) de fonds du Conseil d'administration de la Société et dans le délai d'un an à compter de l'immatriculation de la Société ;**

- **D'inscrire cette dépense au budget principal du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4B (compte 261, chapitre 26 en section d'investissement) ;**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour exécuter la présente délibération, et, notamment, signer le bulletin de souscription, les statuts, le pacte d'actionnaires et accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de sa constitution.**

#### **SPL SOCIÉTÉ DES EAUX DU NIORTAIS : GOUVERNANCE (2023-92) :**

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce,

Vu le projet de statuts de la société publique locale « Société des Eaux du Niortais »,

Vu la délibération 2023-54 du Comité syndical du 28 juin 2023,

Vu la délibération 2023-91 du Comité Syndical du 6 décembre 2023,

Dans le prolongement de la délibération qui précède, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les modalités de gouvernance de la société publique locale « Société des Eaux du Niortais » envisagées et de désigner les représentants du Syndicat Mixte au sein des organes sociaux de la Société.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les candidats aux fonctions d'administrateur de la SPL en qualité de représentant du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4 B ne participeront pas à la délibération sur la désignation du représentant et l'élu désigné ne participera pas à la délibération sur son autorisation à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical, décide :**

- **De désigner Monsieur Bernard BELAUD en qualité de représentant du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4 B au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais »**
- **D'autoriser Monsieur Bernard BELAUD, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » ;**
- **D'autoriser Monsieur Bernard BELAUD à percevoir les rémunérations qui pourraient lui être allouées par le Conseil d'administration de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » étant précisé que le montant des indemnités pour les fonctions d'administrateur sera déterminée par référence au barème de la strate de 100 000 à 199 999 habitants « des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés applicables depuis le 1er juillet 2023 », figurant en annexe. A ce titre, l'indemnité mensuelle brute ne pourra excéder 724,02 bruts pour les fonctions d'administrateur.**
- **De désigner Monsieur Bernard BELAUD pour représenter le Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable 4 B aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » et Monsieur Alain LECOINTE pour le suppléer en cas d'empêchement ;**
- **D'approuver la désignation de Monsieur Elmano MARTINS, représentant la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour l'exercice des fonctions de Président Directeur Général de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » qui sera soumise au premier Conseil d'administration de la SPL.**

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2023-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

<b>DATE</b>	<b>NUMÉRO</b>	<b>DOMAINE</b>	<b>OBJET</b>
18/10/2023	2023-68	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution sur la commune de Beauvoir-sur-Niort Sèchebec (entreprise BONNEAU TP pour 137 224.20 € HT).
18/10/2023	2023-69	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Avenant au marché de renouvellement du réseau de distribution à Villiers-sur-Chizé (entreprise STPM pour 17 273.84 € HT).
18/10/2023	2023-70	Décisions modificatives	Décision modificative n°1 du budget Distribution (régularisation de l'opération LCV pour le compte de COSEA).
08/11/2023	2023-76	Demande de subvention	Programme Re-Resources : actions et demande de subventions pour l'année 2024.
08/11/2023	2023-77	Ressources Humaines : création et fermeture de postes	Création d'un emploi non permanent pour le service réseau pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
08/11/2023	2023-78	Ressources Humaines : création et fermeture de postes	Création d'un emploi non permanent pour le service administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
08/11/2023	2023-79	Convention	Avenant à la convention d'approvisionnement en eau procédé avec l'industriel Solvay (Specialty Operations France SAS).
08/11/2023	2023-80	Décisions modificatives	Décision modificative n°3 du budget Production.
08/11/2023	2023-81	Convention	Adhésion à l'agorastore.
08/11/2023	2023-82	Ressources Humaines : création et fermeture de postes	Création d'un emploi non permanent d'agent pour le service qualité pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
08/11/2023	2023-83	Ressources Humaines : organisation du travail	Mise en place du dispositif de signalement du Centre de Gestion de la FPT79.
08/11/2023	2023-84	Ressources Humaines : organisation du travail	Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel.
08/11/2023	2023-85	Créances éteintes et admissions en non-valeur	Admissions en non-valeur sur le budget Distribution.

08/11/2023	2023-86	Décisions modificatives	Décision modificative n°2 du budget Distribution (pour les Admissions en Non-Valeur).
08/11/2023	2023-87	Créances éteintes et admissions en non-valeur	Admissions en non-valeur sur le budget Principal.
08/11/2023	2023-88	Décisions modificatives	Décision modificative n°3 du budget Principal (pour les Admissions en non-valeur).

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2023-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur le Président rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
09/11/2023	2023-7	Commande publique <90 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution sur la commune de Secondigné-sur-Belle – Puy d'Ancry (entreprise M'RY pour 53 462.76 € HT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,  
Bernard BELAUD



**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 24 novembre 2023

Date d'affichage : le 24 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 66  
 Nombre de membres présents : 31 délégués titulaires et 4 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 31 délégués titulaires et 3 délégués suppléants  
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel		X	RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric		X	AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard	X	
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		NOCQUET Patrice		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David		X
LUSSEY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse		X	GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMMAIN	BACHA Virginie	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAINE Catherine		X	PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano		X	SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente les excuses de Madame Catherine DECHAINE et de Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidentes.

#### **Ordre du jour :**

- Point sur le programme des investissements de l'année 2023 ;
- Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ;
- Vote des tarifs de distribution pour l'année 2024 ;
- Point sur le chlorothalonil R471811 ;
- Questions diverses.

#### **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DES BUDGETS DISTRIBUTION ET DSP VÉOLIA (2023-93) :**

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les évolutions des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets Distribution et DSP Véolia sont présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires des budgets Distribution et DSP Véolia pour l'année 2024. Le rapport de présentation est joint à la présente délibération.**

#### **VOTE DES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2024 (2023-94) :**

Considérant que dans le cadre de la prise de compétence distribution sur la commune de Beauvoir-sur-Niort, il était prévu un lissage à la hausse des tarifs sur 7 ans pour qu'ils atteignent ceux du territoire Centre en 2027,

Considérant que pour 2023, le tarif de la part variable avait été augmenté de 15 centimes par m<sup>3</sup> afin de pouvoir faire face à la hausse des charges et notamment des coûts d'électricité,

Considérant que les abonnés doivent faire face à une inflation importante du coût de la vie,

Considérant que les coûts d'électricité devraient baisser en 2024,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de poursuivre le lissage des tarifs sur la commune de Beauvoir-sur-Niort et de maintenir les tarifs identiques à ceux de l'année 2023 sur le reste du territoire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'adopter la grille des tarifs suivante :**

- **Frais de souscription d'abonnement : 25 € HT**
- **Frais de remise en service après fermeture de branchement : 25 € HT**
- **Tarifs de facturation de l'eau :**

Territoires 4B	Communes	Tarifs 2024	
		Part fixe en € HT	Part variable en € HT/m <sup>3</sup>
<b>TERRITOIRE RÉGIE</b>	<b>Tarif non domestique pour l'ensemble des communes</b>	380 €/an ou 190 €/semestre	1.27 €
<b>TERRITOIRE RÉGIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds)</li> <li>- Asnières-en-Poitou</li> <li>- Aubigné</li> <li>- Brieuil-sur-Chizé</li> <li>- Brioux-sur-Boutonne</li> <li>- Brûlain</li> <li>- Caunay</li> <li>- Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard)</li> <li>- Chérigné</li> <li>- Chizé</li> <li>- Clussais-la-Pommeraiie</li> <li>- Couture d'Argenson</li> <li>- Chef-Boutonne (Crézières, La Bataille et Tillou)</li> <li>- Ensigné</li> <li>- Fontenille-St-Martin-d'E.</li> <li>- Fontivillié (Chail et Sompt)</li> <li>- Fors</li> <li>- Juillé</li> <li>- Juscorps</li> <li>- La Chapelle-Pouilloux</li> <li>- Le Vert</li> <li>- Les Fosses</li> <li>- Limalonges</li> <li>- Lorigné</li> <li>- Loubigné</li> <li>- Loubillé</li> <li>- Luché-sur-Brioux</li> <li>- Lusseray</li> <li>- Mairé-Lévescault</li> <li>- Maisonnay</li> <li>- Marcellé (Pouffonds et Saint-Génard)</li> <li>- Marigny</li> <li>- Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort, et Saint-Martin-les-Melle)</li> <li>- Melleran</li> <li>- Montalembert</li> <li>- Montjean (16)</li> <li>- Paizay-le-Chapt</li> <li>- Périgné</li> <li>- Pers</li> <li>- Plaine d'Argenson (Belleville, Boisseroles, Prissé-la-Charrière et Saint-Etienne la C.)</li> <li>- Pliboux</li> <li>- Saint-Romans-des-Champs</li> <li>- Saint-Romans-Les-Melle</li> <li>- Sauzé-Vaussais</li> <li>- Secondigné-sur-Belle</li> <li>- Séigné</li> <li>- Valdelaume (Ardilleux, Hanc, Bouin, Piuissay)</li> <li>- Vernoux-sur-Boutonne</li> <li>- Villefollet</li> <li>- Villiers-en-Bois</li> <li>- Villiers-sur-Chizé</li> </ul>	85.50 €/an ou 42.75 €/semestre	1.74 €
<b>TERRITOIRE RÉGIE</b>	- Beauvoir-sur-Niort	77.58 €/an ou 38.79 €/semestre	1.61 €
<b>COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE</b>	- Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne)	35.72 €/an ou 17.86 €/semestre (+part Véolia de 49.78 €/an)	0.6735 € (+ part Véolia de 1.0665 €)

**POINT SUR LE CHLOROTHALONIL R471811 (2023-non visée) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle que le chlorothalonil est un fongicide interdit depuis 2020. La molécule mère est recherchée dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 2021 et dans le cadre de l'autocontrôle du Syndicat depuis 2022.

Le métabolite R471811 issu de la dégradation du chlorothalonil dans le milieu a été détecté dans la majorité des unités de distribution du Syndicat.

Désormais, l'ARS des Deux-Sèvres analyse le métabolite chlorothalonil R471811 une fois par mois sur les cuves d'eau traitée et a réalisé une campagne complète en novembre sur les eaux brutes.

Entre le mois de novembre 2023 et le mois d'avril 2024, dans le cadre de son autocontrôle, le Syndicat 4B a décidé de réaliser une campagne d'analyses sur les 28 forages tous les mois, et tous les 15 jours sur l'UDI de Marcillé (sol karstique avec fluctuation du débit), de Caunay (traitement sur charbon actif en place) et des Fosses (traitement en direct).

Ces données permettront au Syndicat de présenter d'ici le mois d'avril 2024 une demande de dérogation auprès de l'ARS des Deux-Sèvres pour pouvoir continuer l'exploitation des forages concernés. La publication de l'arrêté préfectoral de dérogation est attendue pour le mois d'août 2024.

L'évolution des concentrations sur l'eau traitée est présentée dans le tableau ci-dessous :

UDI	Évolution	Résultat dernière analyse	Unité	Résultat analyse précédente
<b>UDI de Prissé Beauvoir</b>	-	<b>0,15</b>	µg/l	0,22 (15/09/2023)
<b>UDI de Belle et Boutonne</b>	-	<b>0,16</b>	µg/l	0,25 (13/10/2023)
<b>UDI des Alleuds</b>	+	<b>0,38</b>	µg/l	0,23 (20/10/2023)
<b>UDI de Aubigné</b>	+	<b>0,26</b>	µg/l	0,16 (20/10/2023)
<b>UDI des Fosses</b>	=	<b>0,59</b>	µg/l	0,58 (05/10/2023)
<b>UDI de Marcillé</b>	=	<b>0,22</b>	µg/l	0,22 (11/10/2023)
<b>UDI de Chef Boutonne</b>	=	<b>0,19</b>	µg/l	0,18 (14/09/2023)
<b>UDI de Tillou</b>		<b>0,087</b>	µg/l	11/08/2023
<b>UDI de la Bouleure</b>		<b>0,20</b>	µg/l	29/09/2023 (CS)
<b>UDI de Caunay</b>		<b>0,10</b>	µg/l	05/09/2023 (CS)

En parallèle, le Syndicat souhaite élaborer et diffuser une note de synthèse sur la situation du territoire à destination des élus référents.

Il souhaite également communiquer auprès des mairies et des abonnés (par affichage en mairie et publication d'articles sur le site internet) mensuellement entre janvier et août 2024 afin d'amener progressivement la problématique chlorothalonil selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Janvier : Comprendre la qualité de l'eau
- Février : les limites qualité dans l'eau potable
- Mars : les pesticides dans l'alimentation (la part pour l'eau potable ? )
- Avril à Juillet : à définir
- Août : Détection du chlorothalonil R471811 et son évolution dans les eaux du SMAEP4B.

Madame Béatrice COURTIN, déléguée de la commune de Melle, suggère que la communication soit coordonnée entre les 3 syndicats d'eau desservant la commune de Melle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,  
Bernard BELAUD



**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2023**

-----  
**PROCÈS-VERBAL**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PROTECTION INCENDIE se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 24 novembre 2023

Date d'affichage : le 24 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 15 délégués titulaires et 1 délégué suppléant  
Nombre de votants : 15 délégués titulaires et 1 délégué suppléant  
Quorum : Au-delà de 14 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTIVILLIÉ	PELLETIER Franck		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique		X	DUPIN Romain		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAudeau Alain		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente les excuses de Madame Catherine DECHAIINE et de Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidentes.

**Ordre du jour :**

- Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ;
- Questions diverses.

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DU BUDGET PROTECTION INCENDIE (2023-95) :**

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les évolutions des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Protection Incendie sont présentées dans le document annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Protection Incendie pour l'année 2024. Le rapport de présentation est joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,  
Bernard BELAUD

